



L'UNAT Bretagne

Union des associations de tourisme
et de plein air en Bretagne



Qui sommes nous ?

L'UNAT au service des hommes et des territoires

Déclinaison en région de l'UNAT, l'UNAT Bretagne est l'interface stratégique pour les acteurs de la filière Tourisme Social et Solidaire mais aussi l'interlocuteur incontournable des collectivités sur toutes les questions relatives au développement régional de la filière et d'une politique sociale du tourisme.

Au service d'une mission d'intérêt général, l'UNAT rassemble et défend les acteurs touristiques de l'ESS engagés autour du projet de tourisme social et solidaire.



L'UNAT s'engage en faveur d'un tourisme ouvert à tous, facteur d'épanouissement individuel et collectif, vecteur de progrès social et au service d'une société plus solidaire et durable.

Vivre ensemble
Ouverture
Social solidaire
Valeur humaine
Respect de l'environnement

Reconnue d'Utilité Publique
Un Homme = une voix
Non-lucrativité

L'UNAT Bretagne, en bref, c'est ...

- Une tête de réseau reconnue
- Un espace d'échanges, de débats et d'initiatives
- Un appui technique pour ses adhérents
- Un acteur d'une politique sociale du tourisme

Elle mène des actions dans des domaines divers :

- Représentation et défense des intérêts des opérateurs du tourisme social et solidaire
- Veille professionnelle et juridique, collecte et diffusion d'information
- Communication interne et externe
- Ingénierie et accompagnement
- Professionnalisation et formation
- Accessibilité et tourisme pour tous
- Tourisme et développement durable

Notre ambition

Rassembler les acteurs économiques bretons du tourisme social et solidaire porteurs d'une même vision sociétale et s'affirmer ensemble comme tel.

Se développer comme un réseau solidaire de professionnalisation, de création et d'expérimentation pour préparer ensemble les grandes transitions et construire le TSS de demain

Se faire connaître et reconnaître comme l'acteur de référence politique et professionnel du tourisme social et solidaire Bretagne

Contribuer au développement du tourisme et de l'ESS sur le territoire breton

Nos adhérents aujourd'hui ?

Nous fédérons :

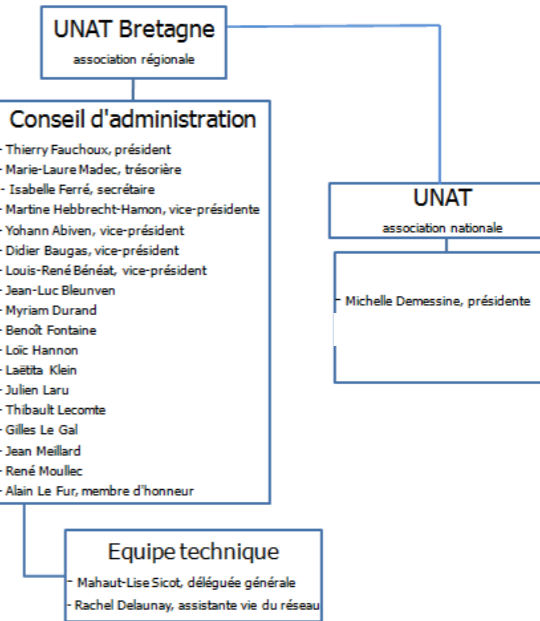
44 organismes, qui représentent :

- 91 hébergements touristiques
- 16 associations dans les secteurs de l'organisation de séjours et voyages et de la formation/animation.
- 16 000 lits touristiques
- 347 000 touristes en séjour /an
- 1,6 million de nuitées /an
- 88 millions d'euros de chiffre d'affaires tourisme

Tourisme familial
Vacances d'enfants
Séjours scolaires
Tourisme des jeunes / des seniors
Vacances sportives et de plein air
Voyages



Notre fonctionnement



Un lien fort aux adhérents

Dans son fonctionnement quotidien, l'UNAT Bretagne cultive la proximité avec ses adhérents par tous les moyens à sa disposition : réunions itinérantes, tournée des membres, bulletins d'information, groupes de travail thématiques, etc. La réussite du fonctionnement du réseau est étroitement liée à l'engagement de l'ensemble de ses membres.

Nos engagements auprès des partenaires

L'UNAT Bretagne s'investit auprès de ses partenaires régionaux et nationaux dans le cadre de réunions statutaires, commissions ou interventions sollicitées par eux.

L'UNAT Bretagne siège en 2017 dans les instances suivantes : UNAT, CRESS, Mouvement Associatif de Bretagne, Comité Régional du Tourisme Bretagne, Morbihan Tourisme, Finistère 360°. Elle travaille également en étroite collaboration avec le conseil régional, l'ADEME, les services de l'Etat DIRECCTE, DRJSCS, et en lien avec , la FBCAF, Nautisme En Bretagne, les associations de proximité, etc.

Etre adhérent à l'UNAT Bretagne, c'est...

- Etre identifié et associé à l'image d'un réseau connu et reconnu par les institutionnels, référent sur le territoire par nos actions de représentation et de lobbying
- Voir ses intérêts mieux défendus en termes de positionnement, de promotion, de financement
- Partager une vision, échanger et débattre avec des acteurs issus d'une histoire et une culture communes, via nos réunions et groupes de travail thématiques
- Sortir de l'isolement : partager et mutualiser savoir-faire, expertise et expérience dans un climat de convivialité
- Augmenter la visibilité et la promotion de son offre via notre site internet et nos relations presse
- Consolider ses connaissances et obtenir une veille ciblée et actualisée du secteur (accessibilité, financement, patrimoine, environnement et qualité...) en recevant nos lettres d'information numériques hebdomadaires et annonces réseau
- Obtenir une écoute, des ressources documentaires, mise en réseau avec des partenaires, des avis et conseils personnalisés
- Innover : développer des actions et des projets dans une visée progressiste en participant aux groupes de travail et à la réflexion stratégique du projet
- Bénéficier d'un observatoire de l'activité Tourisme Social et Solidaire (TSS) et d'indicateurs, chiffres-clés

... avec participation, pouvoir bénéficier en plus :

- d'une ingénierie collective et de services sur-mesure développés par une équipe compétente et impliquée :
 - Journées/demi-journées d'accompagnement ou de formation dans votre structure
 - Audits personnalisés
 - Formations collectives
 - Séminaires de la démarche de progrès
- d'une Garantie financière pour les organisateurs de séjours via le Fonds Mutuel de Solidarité

... s'engager à :

- Porter les valeurs de l'UNAT
- Etre ambassadeur de l'UNAT Bretagne et du TSS : porter la parole de l'activité TSS, mettre le logo UNAT Bretagne sur les outils de communication, ...
- Participer à l'observation de la filière chaque année : en remplissant ses données (fréquentation, économie, projets...) sur le site Internet www.unatobservations.fr
- S'engager dans une démarche de progrès

Vous souhaitez adhérer à l'UNAT Bretagne ?

Vous pouvez adhérer si vous représentez ...

- Une association, une coopérative, un comité d'entreprise, des œuvres sociales ou des actions sociales, un établissement public, une entreprise publique locale, ou une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire au sens de la loi ESS du 31 juillet 2014.
- Et
- Dans un secteur d'activité qui s'inscrit dans le domaine des vacances, du tourisme et des loisirs.

Chaque opérateur du tourisme social et solidaire membre de l'UNAT peut devenir membre s'il justifie donc de son appartenance à l'ESS, adhère au projet de l'UNAT Bretagne et se reconnaît dans ses valeurs fondamentales et l'accès aux vacances pour tous. Il conduit son action en faveur des vacances et des loisirs dans le cadre de l'intérêt général.

Pour apprécier le bien-fondé de la demande, le conseil d'administration fait référence à une grille de critères qui identifient votre projet social :

1. **Implication sociale de la structure** : gouvernance transparente et démocratique, management éthique
2. **Promotion de l'accès aux vacances pour tous** : accessibilité, mixité sociale, offre adaptée et qualité de services
3. **Contribution au développement local des territoires** : emploi et achat local, valorisation du territoire
4. **Respect et protection de l'environnement** : management et prévention environnementale, sensibilisation des publics et partenaires

Vous vous reconnaissez ? Contactez-nous !

Mahaut-Lise SICOT - Déléguée générale
UNAT Bretagne

47 rue Ferdinand le Dressay BP 74
56 002 VANNES cedex

www.unat-bretagne.asso.fr
Tel : 02 97 46 25 53 - bretagne@unat.asso.fr

Novembre 2017

Crédits photo :
CRTB/BERTHIER-Emmanuel - CRTB/DERENNES-Yannick - EPAL



avec le soutien de



L'adhésion : les étapes à suivre

1. Contacter l'UNAT Bretagne par téléphone, mail ou via notre site www.unat-bretagne.asso.fr pour obtenir le dossier de demande d'adhésion.
2. Retourner le dossier renseigné et complété des pièces demandées par courrier et/ou mail au siège de l'UNAT Bretagne.
3. Suite à la réception de votre dossier, nous vous contacterons pour organiser une rencontre avec un ou plusieurs représentants de l'UNAT Bretagne sur le lieu de votre structure.
4. La candidature est ensuite soumise au vote du conseil d'administration à partir d'une présentation qualifiée, à laquelle vous êtes convié.
5. Un courrier de bienvenue confirme cette décision.

Cotisation

Les adhésions prononcées en cours d'année s'accompagnent du versement d'une cotisation dont le montant est fixé en fonction d'un barème et de la période de la candidature selon le schéma suivant. L'appel à cotisation s'effectue, les années suivantes, au 1er janvier. Toute structure réputée adhérente au 1er janvier est donc redevable de sa cotisation pour l'année entière qui suit.

Forfait en euros par adhérent cotisant (2017/ 2018)	Associations – Fédérations – Unions	
	Nationales	Régionales
Non gestionnaire d'hébergements en région	272	403
Gère ou représente 1 à 3 équipements	476	607
Gère ou représente 4 à 6 équipements	704	835
Gère ou représente 7 équipements et +	930	1066